

Accord sur le transfert de missions fiscales : La CGC DOUANES n'oublie personne !

Lors des négociations relatives à l'accord signé le 4 avril sur l'**accompagnement des agents dans le cadre du Transfert de Missions fiscales**, la CGC DOUANES avait revendiqué plusieurs points concernant le volet indemnitaire :

- une revalorisation indemnitaire pérenne et non pas exceptionnelle,
- qu'aucun agent ne soit exclu de cette revalorisation en raison de son grade, de ses fonctions ou de sa branche (OPCO-AG-SU),
- une revalorisation d'un montant identique pour tous les agents quels que soient leur grade, leurs fonctions ou leur branche d'appartenance,
- que les agents en PNA hors douane ne soient pas oubliés par cet accord en raison de leur position statutaire.

Ce dernier point n'était encore pas acquis dans la mesure où ces agents relèvent d'un programme budgétaire sur lequel la DGDDI n'est pas décisionnaire.

Le 7 avril 2022, la Fédération CFE-CGC avait donc écrit à la Secrétaire générale du Ministère pour lui demander de lever cette difficulté (cf courrier en PJ).

La CGC DOUANES a été entendue !

Nous venons d'apprendre que tous les agents en PNA, quel que soit leur service d'affectation (TRACFIN, SG, INSEE, MEAE, Justice, ...) pourront bien bénéficier de cette revalorisation !



L'action de la CGC DOUANES aura donc été déterminante afin qu'aucun agent ne soit écarté de cet accord en raison de son grade, de ses fonctions, de sa branche ou service d'activité.

